Cejourd'huy 20e de juillet 1722 a esté fait la solemnisation
du mariage entre nicolas auvray fils de defunt philippe et de marie
ritter jurat du pere et mere, d'une part de cette paroisse et
Anne Beuzebocq fille de defunt guillaume et de defunte
marie Vacquette leur pere et mere, d'autre, part de la paroisse de
Theuville, precedant la publication de leur ban en cette faite
en cette paroisse et celle de Bettreuville pastorale sans aucun
empechement ou lecteur soit que quelle soit trouvé aucunement pretendant
audit mariage fiancés depuis suivant la tolleration demandée
par les vicaires de Bettreuville et ensuite des parents et amis soussignés

Anne Beuzebocq

Nicolas Auvray

Lamode

Robert du Val dit

Auvray

Jurat

guillaume Beuzebocq

guillaume Beuzebocq